

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2938**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif deuxième degré option Golf

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional de la jeunesse et des sports, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

**L'éducateur sportif deuxième degré de golf exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet de la structure.**

*1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :*

Il accueille et accompagne les pratiquants de haut niveau.

Il assure des actions de perfectionnement de joueurs (ses) dans sa structure.

*2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation*

Il conçoit, met en œuvre et évalue des programmes d'entraînement, individuels et collectifs, pour des jeunes joueurs (ses) de niveau régional à national, et pour des équipes d'adultes participant aux différents championnats nationaux.

Il dirige des golfeurs en compétition (en individuel et par équipe).

Il organise la détection et la sélection des joueurs en vue de la compétition.

Il coordonne l'équipe pédagogique de sa structure.

Il conçoit et met en œuvre des projets de formation de l'encadrement placé sous sa responsabilité.

*3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :*

Il participe à l'élaboration du projet sportif de sa structure et en assure sa mise en œuvre.

Il organise des événements sportifs et des compétitions.

Il encadre une équipe (moniteurs et bénévoles) dans l'objectif de développer l'activité commerciale et sportive de sa structure.

#### **Capacités et compétences attestées :**

**1**

Diriger et conseiller des joueurs(ses) en compétition.

Détecter et sélectionner les joueurs.

**2**

Évaluer les joueurs(ses) dans les différents domaines de la performance.

Utiliser l'outil vidéo et les technologies numériques pour analyser un swing de golf.

Évaluer l'adéquation du matériel utilisé avec la morphologie et les capacités physiques et techniques du ou des joueurs.

Évaluer la réflexion et les décisions stratégiques des joueurs.

Évaluer les capacités physiques et psychologiques des joueurs.

Définir avec le ou les joueurs et/ou équipe des objectifs de performance adaptés à court, moyen et long terme.

Concevoir les différentes actions d'entraînement des joueurs(ses) et élaborer leur programmation.

Mettre en œuvre le programme d'entraînement.

Préparer les situations d'entraînement.

Organiser et coordonner le travail de l'équipe d'intervenants.

Conduire l'entraînement en respectant l'intégrité physique et morale du ou des joueurs en développant les capacités techniques, tactiques, stratégiques, mentales et physiques.

Évaluer l'évolution des performances et adapter la programmation.

**3**

Organiser l'enseignement et l'entraînement dans sa structure.

Participer à l'élaboration et à la conduite de la politique sportive de sa structure.

Participer activement à des réunions de travail de l'équipe d'encadrement.

Établir et suivre un budget de l'activité de la structure.

Rendre compte aux dirigeants de ses actions.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur de golf Conseiller territorial des APS (sur concours).

Professeur de sport (sur concours).

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

#### Réglementation d'activités :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Titulaire du BEES premier degré dans l'option depuis au moins 2 ans.

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES deuxième degré :

- trois épreuves écrites composées d'une épreuve de culture générale sur le sport ; d'une épreuve relative à l'optimisation de la performance ; d'une composition portant sur la formation des cadres ou la promotion des activités physiques et sportives.
- trois épreuves orales composées d'une interrogation portant sur le sport dans son environnement socio-économique et juridique ; d'une question portant sur les sciences biologiques et humaines appliquées au sport ; d'une épreuve de langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien).
- une épreuve au choix du candidat parmi : une épreuve orale de gestion ; une épreuve pratique portant sur le traitement informatique de données.

Partie spécifique à l'option golf :

L'examen :

- Epreuve générale composée d'une épreuve écrite portant sur l'ensemble des dimensions de la pratique de haut niveau ; d'une épreuve orale portant sur l'organisation et la réglementation administrative et sportive nationale et internationale.
- Epreuve pédagogique composée d'une épreuve de présentation et conduite de séance(s) de perfectionnement et/ou d'entraînement et/ou de formation de cadres portant sur la pratique du golf et son entraînement. Elle(s) s'adresse(nt) à des éducateurs et/ou pratiquants ; d'un entretien avec le jury portant sur la préparation et la présentation d'un rapport sur l'organisation et la conception d'un stage ou d'un cycle de stages de formation des cadres fédéraux. Ce rapport est le compte rendu d'un stage que le candidat a réellement dirigé ou auquel il a été associé dans les trois ans précédant l'examen.
- Epreuve technique composée de quatre parcours de dix-huit trous, parcours arrêtés par le délégué aux formations sur proposition de la Fédération française de golf.

Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

#### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	

En contrat de professionnalisation	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Partie spécifique :</p> <p>- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;</p> <p>- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option golf, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option golf, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option golf.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU  
INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :  
Brevet d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité performance sportive, mention golf Arrêté du 27 avril 2007 - JO du 16 mai 2007

**Base légale****Référence du décret général :**

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté du 4 mars 1996 (option)

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Ministère des Sports Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**